

La Maire de Paris,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2007 DRH 110-1° des 17, 18 et 19 décembre 2007 modifiée fixant le statut particulier applicable au corps des agents de maîtrise d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération n°2012 DRH 70 des 15 et 16 octobre 2012 fixant la nature des épreuves et le règlement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent supérieur d'exploitation du corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes ;

ARRETE

Article 1^{er}. : L'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent supérieur d'exploitation (F/H) du corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes sera ouvert à partir du 22 mai 2023, à Paris ou en proche banlieue.

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature les agents de maîtrise justifiant au 1^{er} janvier 2023 d'au moins une année d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de ce grade.

Article 3 : Les candidat.e.s pourront s'inscrire à partir du lundi 22 mai 2023 et jusqu'au vendredi 23 juin 2023 inclus. Le dossier d'inscription sera à retirer sur le site intranet de la ville de Paris- portail Intraparis en suivant le chemin suivant : « Ressources humaines, je travaille à la ville, je pilote ma carrière, les concours et examens professionnels, examens professionnels – inscriptions en cours » ou sur l'application concours de la Ville de Paris à la rubrique « examens professionnels ». Aucun dossier ne pourra être retiré directement auprès du Bureau des Carrières Techniques.

Les candidat.e-s devront veiller personnellement à ce que leur dossier parvienne, au plus tard le vendredi 23 juin 2023, soit :

- par voie dématérialisée à l'adresse mail suivante : DRH-sct-exampro@paris.fr en indiquant en objet du mail : « Examen professionnel ASE 2023_RAEP de Monsieur ou Madame Nom et prénom ».

- par voie postale à l'adresse suivante : Direction des Ressources humaines – Bureau des carrières techniques, section des cadres techniques – 2, rue Lobau – 75004 Paris à l'attention de Madame Nathalie MONTAGNE (Bureau 314).

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen du dossier de candidature propre à cet examen professionnel.

Seuls seront pris en compte les dossiers d'inscription complets et renvoyés à la direction des ressources humaines pendant la période d'inscription (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, affranchissement en vigueur).

Article 4 : La composition du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 5: La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **08 MAR. 2023**

Pour la Maire de Paris et par délégation,
Le sous-directeur des carrières



Philippe VIZERIE